

Service instructeur
DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

AVIS RELATIF AU PROJET REGIONAL DE SANTE GRAND EST (2018-2028)

Résumé : Conformément à l'article R. 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Département du Haut-Rhin est consulté sur le Projet Régional de Santé (PRS) Grand Est 2018-2028. Le présent rapport a pour objet de rendre un avis circonstancié sur ce document, qui sera définitivement adopté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est en juin 2018.

Le PRS constitue l'outil stratégique de l'Agence Régionale de Santé pour les 5 et 10 ans à venir. Il détermine, en cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé et dans le respect des lois de financement, les priorités de la politique de santé en région, dans les différents champs : prévention, organisation sanitaire et médico-sociale.

Après les travaux et échanges avec les partenaires et experts de la santé de la région Grand Est, la consultation officielle soumet, à présent, pour avis au Département, comme le prévoit l'article R.1434-1 du Code de la Santé Publique, les éléments constitutifs de son Projet Régional de Santé (PRS) pour les années 2018-2028, à savoir :

- le Cadre d'Orientation Stratégique 2018-2028 (COS),
- le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2018-2023) (SRS et PRAPS),
- les implantations des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation (OQOS).

I. Le Cadre d'Orientation Stratégique 2018-2018 (COS)

Les défis et enjeux majeurs auxquels sont confrontés le Grand Est portent sur les points suivants :

- une mortalité générale et une mortalité prématurée supérieures à la moyenne nationale, en particulier pour les deux principales catégories d'affections : cancers et maladies cardio-neuro-vasculaires avec des inégalités territoriales marquées,

- certaines causes de décès particulièrement préoccupantes : maladies respiratoires, cancers broncho-pulmonaires, diabète, suicide chez les adolescents et jeunes adultes...
- certains comportements à risque plus marqués que la moyenne nationale, avec un taux élevé de tabagisme, et un taux élevé d'obésité chez les adultes,
- des inégalités de répartition des professionnels de santé, avec de nombreuses zones en tension.

Au regard de ces enjeux et constats, 3 grands objectifs, 7 axes stratégiques et un axe transversal sont définis.

- 1) Diminuer la mortalité évitable dans la région, et agir sur les comportements à risque.
- 2) Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire.
- 3) Promouvoir un système de santé efficient.

Pour atteindre ces objectifs, 7 axes stratégiques sont identifiés :

1. Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé.
2. Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité.
3. Adapter la politique de ressources humaines en santé.
4. Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours.
5. Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive.
6. Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins.
7. Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé.

Et un axe transversal concernant tous les objectifs :

- développer les partenariats et la démocratie sanitaire.

II. Le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2018-2023) (SRS et PRAPS)

Ce schéma comporte près de 200 objectifs, dont les principaux sont la transformation de l'offre de soins vers une démarche de parcours de soins gradués et coordonnés, l'accent mis sur la prévention et la promotion de la santé et enfin la mise à profit des innovations tant technologiques qu'organisationnelles.

Parmi tous ces objectifs, il vous est proposé d'éclairer spécifiquement ceux qui croisent nos propres politiques.

1. Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité

Les tensions sur la démographie des professionnels de santé vont fortement s'accroître et la diminution la plus significative se situe en Alsace. La stratégie de renforcement des soins de proximité s'engage autour de 4 axes :

- renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients,
- mettre en œuvre la révolution numérique en santé pour abolir les distances,
- favoriser une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue,
- construire un projet d'animation et d'aménagement du territoire par les professionnels de santé, les usagers et les élus des territoires.

Le Département est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour mettre en œuvre, de manière concertée et complémentaire, des modalités d'accompagnement adaptées aux spécificités locales. Par ailleurs, il est également partie prenante dans

l'implantation du dispositif d'appui aux généralistes -dit Plateforme Territoriale d'Appui- afin d'en assurer la parfaite harmonisation avec les MAIA.

2. Préserver l'autonomie des personnes âgées

L'axe principal est de faciliter l'organisation de parcours adaptés aux besoins de santé au travers de la mise en œuvre de 7 objectifs opérationnels :

- contribuer à la prévention de la perte d'autonomie par la mise en œuvre d'actions de prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées,
- diminuer d'au moins 10 % le recours inadapté aux urgences des personnes âgées de + de 75 ans,
- diminuer d'au moins 5 % le nombre de ré-hospitalisations non programmées dans les 30 jours des personnes âgées de + de 75 ans,
- assurer une coordination efficiente des acteurs grâce à la mise en place de points de coordination unique par territoire,
- au moins 50 % des aidants repérés par les professionnels accèdent à une offre de services adaptés à leurs besoins,
- structurer l'offre pour répondre aux enjeux du parcours de santé de la personne âgée.

3. Accompagner le développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap

7 objectifs opérationnels sont articulés autour de deux axes principaux que sont la mise en place d'organisations territoriales fonctionnelles graduées par degré d'expertise et de spécialisation, pour passer à une logique de réponses (et non de places) et faire évoluer les pratiques des établissements :

- **objectif 1** - Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants présentant des troubles du neuro-développement : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces.
- **Objectif 2** – Réduire d'au moins un tiers le nombre de situations sans solution stable.
- **Objectif 3** - Augmenter la part d'enfants et d'adolescents en institution médico- sociale bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire et adaptée à leurs besoins.
- **Objectif 4** - Réduire d'au moins 30 % le nombre de jeunes adultes maintenus en établissements pour enfants au titre de l'amendement Creton.
- **Objectif 5** - Parmi la population de plus de 45 ans accueillie en établissements et services médico-sociaux, doubler à minima le nombre de personnes bénéficiant d'un projet spécifique « personne en situation de handicap vieillissante ».
- **Objectif 6** - Développer la mise en œuvre de la charte « Romain Jacob » pour l'ensemble des établissements médico-sociaux et sanitaires, en vue d'améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.
- **Objectif 7** - Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes en situation de handicap, des aidants et leur apporter le soutien nécessaire.

Les objectifs déclinés par le PRS en direction de ces deux publics rejoignent pour partie ceux esquissés dans notre futur Schéma Départemental de l'Autonomie, à savoir :

- la priorité forte donnée à la structuration d'une politique départementale visant à mieux soutenir les proches aidants,
- le développement des actions de prévention dans le cadre concerté de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,
- la facilitation des parcours en poursuivant les efforts déjà largement engagés dans ce domaine grâce aux MAIA et, dans le champ du handicap, en s'appuyant fortement sur la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous », en particulier en transformant l'offre existante pour mieux l'adapter aux nouveaux besoins,
- construire une meilleure réponse pour les jeunes en situation de handicap relevant d'un dispositif de protection de l'enfance.

III. Les objectifs quantifiés de l'offre de soin (OQOS)

Le Schéma Régional de Santé doit comporter les objectifs quantitatifs et qualitatifs visant à prévoir l'évolution de l'offre de soins par activité et équipement matériel lourd. Ces objectifs sont fixés par zones d'implantation et niveaux de soins. Ils figurent pour le Haut-Rhin dans les Objectifs Quantifiés de l'Offre de Soins (OQOS) aux pages 62 à 71 et à la page 79.

Du fait des constants progrès technologiques et thérapeutiques dans les prises en charge et les soins des patients qui demandent sécurité, proximité et accessibilité, les perspectives d'évolution sont les suivantes :

- les prises en charge courtes et en ambulatoire se développent davantage,
- les contraintes financières et la démographie médicale imposent de poursuivre la recherche d'efficience.

La nécessaire adaptation de l'offre de soins s'inscrit dans un contexte d'une offre de soins hospitalière régionale particulièrement fragilisée. En 2017, les établissements de santé publics et privés d'intérêts collectifs présentent un déficit cumulé de 156 M€.

IV. Avis du Département

Il vous est proposé l'avis suivant :

Le Département :

- prend acte des éléments constitutifs du Projet Régional de Santé (PRS) pour les années 2018-2028, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est joints en annexe :
 - le Cadre d'Orientation Stratégique 2018-2028 (COS),
 - le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2018-2023) (SRS et PRAPS),
 - les implantations des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation (OQOS),
- souligne la forte convergence des stratégies relatives aux priorités retenues dans le PRS en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et celles en cours de consolidation dans notre futur Schéma Départemental de l'Autonomie,
- relève la qualité de la concertation entre le Département et l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans la construction du PRS,

- demande que cette concertation étroite se poursuive dans la phase de réalisation des objectifs opérationnels afin de s'assurer, sur le territoire haut-rhinois, d'un ancrage fort, garant de la réponse la plus adaptée possible aux besoins de la population.

La 4^e Commission –Solidarité et Autonomie- lors de la séance du 16 février 2018 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT